

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°11  
JUILLET 2018  
ISSN 2555-297X

ÉDITO

**A**u sommaire de ce numéro estival, les avis de notre Assemblée sur les nombreux dossiers du Conseil régional. Pas moins de douze avis et contributions adoptés à la session plénière de juin sur des sujets engageant l'avenir de notre région tels le schéma des schémas (le SRADDET), la gestion foncière, la gestion de l'eau, le logement... Un véritable défi relevé par notre Conseil sur une journée!

Mission accomplie par les conseillers, dont faut-il le rappeler, 54% d'entre eux n'ont que cinq mois d'expérience au CESER. Chacun a apporté son expertise, échangé, construit des avis qui reflètent une appréciation essentielle : celle de la société civile, expression de l'intérêt général qui peut exprimer parfois des positions divergentes comme, par exemple, sur le difficile et passionné dossier de l'eau!

Il s'agit d'un véritable enjeu collectif pour chacun d'entre nous que d'apprendre à travailler tous ensemble.

Aussi notre Assemblée a-t-elle décidé, dès février 2018, de réfléchir sur nos fonctionnements internes pour être plus efficace, mais également sur notre rôle et notre contribution à la société que ce soit vis-à-vis de la Région à laquelle nous appartenons ou que ce soit vis-à-vis de la société civile dans son ensemble. La loi et les règlements nous fixent certes un cadre (nos obligations), mais leur interprétation offre aussi à notre Conseil Économique, Social et Environnemental un espace de liberté pour faire des propositions sur le développement de notre région, le bien-être de ses habitants. Ce d'autant plus que sur le temps long, celui du CESER, notre société sent bien qu'elle va connaître de nouvelles et profondes évolutions. Qu'elles soient technologiques, économiques, sociales ou environnementales.

La réflexion lancée s'est matérialisée opérationnellement par un questionnaire ouvert à l'ensemble des conseillers, la réalisation d'un diagnostic des atouts/faiblesses, opportunités/menaces, de notre Institution, un séminaire de Bureau en mai et enfin un séminaire de l'Assemblée plénière en juillet. Après des travaux en ateliers, de nombreux débats, c'est le projet d'un CESER plus inventif et plus ouvert sur la société qui est souhaité. Nous allons travailler pendant l'été à écrire Notre Projet à partir des matériaux et idées recueillis au cours de ces travaux collectifs.

Rendez-vous est pris en octobre pour adopter Notre Projet du CESER!

Un CESER pertinent, inventif, à l'écoute renforcée de notre Région, attentif aux évolutions futures de notre société, un CESER contributeur! Un CESER que nous co-construisons tous ensemble.

Et en attendant, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Dominique CHEVILLON  
Président



CONTRIBUTION

Aménagement du territoire

## COMMENT RÉUSSIR LE SRADDET NOUVELLE-AQUITAINE ?

**SRADDET** c'est désormais l'acronyme utilisé pour parler du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, actuellement en cours d'élaboration par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Ce «schéma des schémas» a pour objectif de définir les grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques concernées. En Nouvelle-Aquitaine, il traite aussi bien les questions de transport, d'énergie, de gestion du foncier, de biodiversité, de déchets, de développement économique, de formation, d'enseignement supérieur, de santé, de logement, de numérique... Autant de questions sur lesquelles le CESER travaille ou a déjà présenté des avis et rapports. La copie finale du Conseil régional étant attendue pour fin 2019, le CESER a fait le choix de participer à la construction du schéma en formulant des commentaires et propositions aux différentes étapes de son élaboration. Dans sa contribution adoptée en juin, au-delà d'apports thématiques sur les différents volets du schéma (mobilité, climat-air-énergie, déchets, numérique, foncier, habitat-logement, territoire et innovation sociale, accès aux services au public, formation), le CESER identifie des enjeux fondamentaux qui conditionneront la réussite du SRADDET :

- La cohérence globale du schéma qui passera par l'identification et l'affichage de l'ambition régionale, aujourd'hui insuffisamment perceptible. Il faut remettre l'humain, la qualité de vie, au cœur des territoires, et donc au cœur du SRADDET. Faire territoire, c'est «mettre en avant un minimum de valeurs communes assurant le bien-être de chaque habitant sur le territoire». C'est à cette condition que la Région pourra réussir pleinement son SRADDET.

- L'enjeu de la portée prescriptive du schéma demande des éclaircissements. Des règles générales, rédigées par le Conseil régional, vont s'imposer aux documents de planification infrarégionaux. Leur formulation doit respecter l'autonomie des collectivités et les modalités d'application demandent à être précisées (s'appliqueront-elles uniformément sur les territoires ou seront-elles adaptables en fonction de leurs spécificités ?).

- L'évaluation du schéma devra permettre un ajustement des politiques sectorielles au cours de leur mise en œuvre. La stratégie d'évaluation doit être conçue dès le départ et se réaliser tout au long du déroulement des politiques.

Une étape intermédiaire contribuerait à mesurer la façon dont les objectifs sont progressivement atteints pour une éventuelle réorientation de l'action. /..

SRADDET

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 111\* ORGANISATIONS  
PATRONALES, SYNDICALES,  
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

\*en représentation directe et indirecte

### Sommaire Lettre N°11

|   |     |
|---|-----|
| Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine             | P.1 |
| Foncier                                   | P.2 |
| Habitat - Logement                        | P.2 |
| CA et BS, situation maîtrisée et prudente | P.3 |
| L'eau sous pression !                     | P.3 |
| Le tourisme en Nouvelle-Aquitaine         | P.3 |
| Société, la Silver économie               | P.3 |
| Actus                                     | P.4 |



Par ailleurs, il serait intéressant de définir des indicateurs permettant de mesurer, par exemple, la réduction de la fracture territoriale, la qualité de vie, le bien-être social, le développement équilibré et soutenable des territoires, l'empreinte écologique, ou encore la démocratie et la proximité... Pour le CESER, l'intégration d'une stratégie globale d'évaluation garantit une action publique qui évolue

au plus près des besoins des habitants et renforce ainsi la démocratie, l'attractivité et la cohésion sociale du territoire.

L'application du SRADDET sera fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs, publics mais aussi privés, de Nouvelle-Aquitaine. Or, en de nombreux points du territoire, le SRADDET reste méconnu. Tout l'enjeu est d'en faire un véritable projet de territoire, porté et partagé par les acteurs de la région. Des présentations ciblées selon les publics, des rencontres avec l'ensemble des élus en identifiant les implications du SRADDET les concernant, une mobilisation de la société civile et de ses organisations (aux niveaux régional et local) contribueront à la diffusion des orientations auprès des acteurs des territoires et des citoyens.



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/comment-reussir-le-sraddet/>

## Habitat - Logement

# AVIS UNE AIDE RÉGIONALE AU LOGEMENT BIENVENUE... POTENTIELLEMENT ACCESSIBLE À 3 % DES COMMUNES !



## AVIS Aménagement du territoire

# RÉDUIRE DE 50 % LA CONSOMMATION DE FONCIER



La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une forte consommation de l'espace liée en partie au modèle d'urbanisation. Là est l'enjeu : le foncier est une ressource finie et chaque projet d'artificialisation se fait au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers et de leurs richesses biologique et écologique. L'artificialisation est un acte souvent irréversible, tant il est difficile et onéreux de rendre à la nature ou à l'agriculture un espace urbanisé.

Le CESER partage l'ambition régionale de réduire de moitié la consommation d'espace foncier. C'est une opportunité de changer la manière de penser et de faire l'aménagement. La stratégie régionale prévoit notamment la promotion de la double utilisation du foncier, la renaturation des espaces côtiers libérés pour anticiper le changement climatique... et fait une large place aux enjeux de l'urbanisme commercial : densification des espaces urbains avec la prise en compte des friches, limitation de création de zones commerciales en périphérie des villes...

Pour autant, cette stratégie repose essentiellement sur le volontarisme du Conseil régional, et notamment dans sa capacité à partager son ambition avec les acteurs locaux. Ce sont eux qui disposent, à travers leurs documents de planification et d'urbanisme, des instruments juridiques de gestion du foncier.

Plusieurs pistes sont évoquées par le CESER pour décliner et mettre en œuvre cette stratégie : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, en premier lieu, sera un levier important, par l'inscription des orientations stratégiques régionales dans les documents de planification infrarégionaux. Encore faut-il clarifier le degré réel d'opposabilité du schéma... La prise en compte de la dimension économique ensuite : la dépollution, la réhabilitation ou la transformation de bâtiments existants sont coûteuses et des incitations économiques sont indispensables pour rendre plus accessible la réhabilitation de l'existant. Enfin, la sobriété foncière pourrait également être intégrée aux critères qui conditionnent les interventions et les aides régionales ; elle peut être affichée comme une exigence dans l'ensemble des politiques régionales.

La stratégie régionale nécessitera un suivi et une évaluation régulière, afin de mesurer, à moyen et long termes, les effets sur la consommation d'espace foncier. Le projet de centre de ressources sur le foncier, la constitution de référentiels d'observation à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine sont autant d'outils qui contribueront à affirmer le rôle fédérateur de la Région.



Le Conseil régional propose une nouvelle action régionale pour développer une offre de logement locatif à loyer modéré dans les territoires fragiles. Il s'agit principalement de soutenir la production de logements sociaux dans les centres-bourgs et d'aider au développement d'une ingénierie spécifique.

Le CESER approuve le principe de cette intervention qui permet de répondre à des besoins parfois mal identifiés d'accès à un logement à un coût abordable pour des ménages à faibles ou très faibles revenus dans les petites villes ou bourgs ruraux de Nouvelle-Aquitaine.

Ce satisfecit mérite toutefois d'être fortement nuancé au vu des modalités d'intervention, qui limitent assez

considérablement la portée du nouveau dispositif. Si l'on applique les critères énoncés, seulement 3 % des communes (rassemblant un peu plus de 5 % de la population régionale) seraient potentiellement éligibles à ce dispositif. Regret également exprimé compte tenu de la relative faiblesse des montants d'aide pour la création de logements sociaux (3 000 €/logement en neuf, 12 000 €/logement en rénovation). Le CESER suggère a minima un assouplissement des conditions d'éligibilité !

Par ailleurs, les dispositions envisagées dans le projet de loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) dessinent une transformation profonde du modèle organisationnel et économique du secteur du logement social (regroupement des organismes au moins à l'échelle départementale, développement de la vente de patrimoine...) et plus globalement un assouplissement des normes de construction (dont la limitation drastique des règles d'accessibilité), ce qui soulève de vives inquiétudes des socioprofessionnels du CESER.



**À savoir...** L'accès à un logement ou à un hébergement est un droit fondamental à valeur constitutionnelle. Or, le logement représente un poste de dépenses de plus en plus lourd dans le budget des ménages et particulièrement des ménages modestes (19,9 % en moyenne, mais plus de 40 % pour les 10 % des ménages les plus pauvres), notamment dans les territoires où le marché de l'immobilier est le plus tendu.



[ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/)



[ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/)

# COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, SITUATION MAÎTRISÉE ET PRUDENTE



Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances (dépenses et recettes) de la collectivité. Pour l'exercice 2017, deuxième année d'activité de la Nouvelle-Aquitaine, les dépenses de la Région se sont élevées à 2,8 Md€. En parallèle, un budget supplémentaire de 22 M€ de dépenses nouvelles est proposé pour 2018.

L'année budgétaire 2017 a été marquée par l'impact, tant en dépenses qu'en recettes, de compétences renforcées (fonds d'intervention en faveur de l'action économique destiné à compenser le report de la compé-

tence des Départements) et de transferts de compétences (transports interurbains et transports scolaires). Pour le CESER, rien d'étonnant à une

progression des dépenses globales, plus particulièrement marquée sur les dépenses de fonctionnement.

Un résultat de clôture de l'exercice excédentaire de 83 M€, une augmentation de l'épargne brute et un moindre recours à l'emprunt dans un contexte de baisse des dotations de l'État : en cela, le CESER qualifie la gestion budgétaire de maîtrisée et prudente. Pour autant, il estime que les taux de réalisation, qui sont des marqueurs de l'adéquation des politiques mises en œuvre au cours de l'année écoulée, restent parfois insuffisants en particulier dans les domaines de la formation profession-

nelle et l'apprentissage, des politiques contractuelles avec les territoires, de la vie associative, des transports, et l'économie circulaire - déchets. Même si la maîtrise de ces taux de réalisation ne relève pas du seul Conseil régional, le CESER appelle néanmoins à ce que soit mis en place un plan d'action pour les améliorer.

Le budget supplémentaire 2018 acte l'engagement régional en faveur d'un certain nombre de priorités. Le CESER apprécie le financement de projets d'envergure tels que le Plan d'investissement dans les compétences, la participation au fonds d'investissement dans le domaine spatial ou encore la création d'un fonds de garantie agricole, en souhaitant toutefois obtenir des informations complémentaires permettant d'apprécier pleinement les actions financées.



[ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/)

## LE TOURISME EN NOUVELLE-AQUITAINE, DURABLE ET SOLIDAIRE : LE DIFFICILE ÉQUILIBRE



## L'EAU SOUS PRESSION !

Compte tenu d'une dégradation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité et des perspectives d'aggravation liées au changement climatique, il est urgent d'agir. L'état des masses d'eau néo-aquitaines, globalement très éloigné des objectifs affichés par la Directive Cadre sur l'Eau, atteste des pressions existantes sur ces ressources : 2/3 des masses d'eau superficielles sont considérées comme dégradées, 1/3 des masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique...

Consulté sur une stratégie régionale de l'eau, socle de l'intervention régionale en matière de gestion de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques, le CESER partage le constat et soutient ces orientations.

La préservation de l'eau potable et le service public qui s'y rattache doivent constituer une priorité avec en premier lieu la protection des périmètres de captages. La question du prix de l'eau et des écarts observés entre les territoires est également posée, de même que l'établissement d'une tarification incitative (un prix au m<sup>3</sup> augmentant en fonction des volumes consommés au-delà d'un volume de base nécessaire pour les besoins vitaux). En termes de qualité, des études épidémiologiques sur l'impact des nitrates, des analyses sur la pollution par les plastiques (en particulier sur le littoral et le milieu marin, réceptacles des pollutions terrestres) sont proposées.

En termes de gestion quantitative, le CESER est unanime pour considérer qu'il faut rétablir les équilibres. En revanche, il n'y a pas consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, les options allant d'un soutien plus volontaire à la création d'ouvrages permettant un stockage hivernal, jusqu'aux économies d'eau, principalement agricole, et la nécessité pour cela d'un changement de pratiques. Mais la volonté d'instaurer le dialogue est partagée. Les projets de territoires rendus obligatoires pour bénéficier des subventions des Agences de l'eau pour la création d'ouvrages de retenues de substitution, se doivent d'être co-construits par l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau, sous l'égide des commissions locales de l'eau lorsqu'elles existent. Ils peuvent constituer une opportunité pour sortir des blocages. Chacune des solutions identifiées devrait faire l'objet d'un bilan coûts/avantages économique, social et environnemental.

Juste avant la période estivale, le Conseil régional a présenté son Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs au CESER. Ce schéma élaboré en concertation avec différents partenaires a été construit autour de quatre grands principes : environnement et transition énergétique, compétitivité des entreprises, innovation et solidarité territoriale.

Le CESER partage ces principes ; il souhaite que la promotion de la filière économique touristique s'inscrive dans un projet de société fondé sur une logique de coopération entre les sites et entre les territoires, sur une démarche respectueuse des habitants, du patrimoine et des ressources, et qu'une attention soit portée à la qualité et à la pérennité des emplois du secteur.

A ce stade, le schéma ayant plus vocation à mobiliser les différents acteurs publics et privés de la filière autour d'une stratégie commune que de présenter des interventions concrètes, le CESER a identifié les conditions de réussite des défis et des chantiers à entreprendre :

- le Conseil régional doit jouer un rôle fédérateur et coordonnateur, un cadre de référence s'impose permettant la maîtrise du développement touristique ;
- il faudra trouver le nécessaire, mais difficile, équilibre entre le développement des activités touristiques et la protection des espaces fragiles particulièrement exposés, tels que le littoral et la montagne. Sans régulation des flux touristiques, comment prétendre développer un tourisme plus qualitatif et durable ?
- la question de l'emploi et en particulier de l'emploi saisonnier est déterminante. La Région dispose de leviers importants pour sécuriser les parcours professionnels et améliorer les conditions de travail et de vie des saisonniers ;
- les TPE, très actives dans le domaine du tourisme, doivent pouvoir bénéficier des dispositifs d'aide mis en œuvre par le Conseil régional ;
- les activités sportives, de plein air et culturelles concourent par leur diversité à l'attractivité touristique des territoires de la Nouvelle-Aquitaine ;
- sans oublier l'attention qu'il faut porter au tourisme de proximité ou « domestique » (celui des néo-aquitains en Nouvelle-Aquitaine) ;
- enfin, l'appropriation de l'offre par les habitants ne peut se résumer à l'enjeu d'en faire des « prescripteurs » : ils doivent être parties prenantes des choix opérés, de manière à concilier harmonieusement développement du tourisme et respect des cadres de vie et de l'accessibilité aux activités, services et équipements.



[ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/)

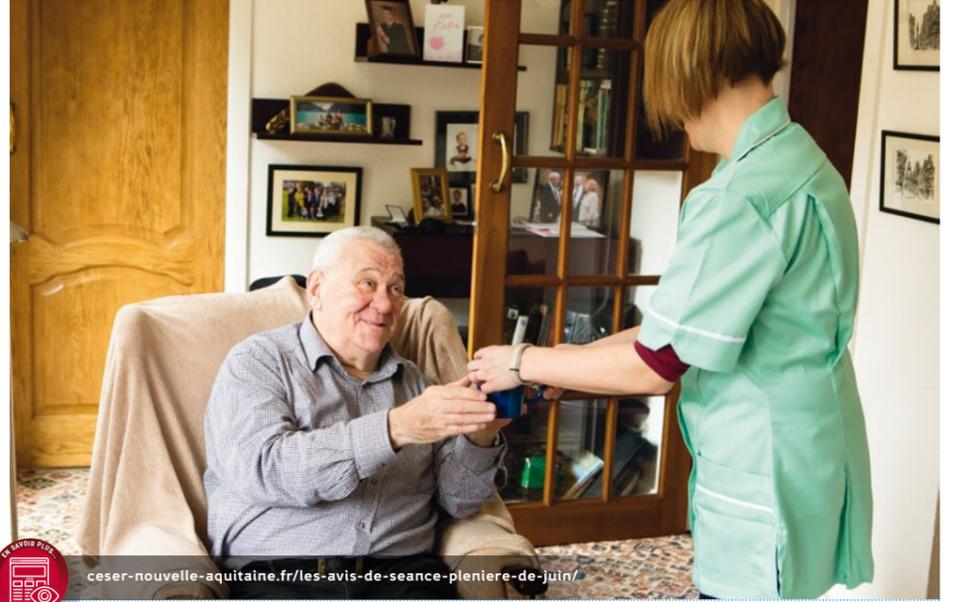


[ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/](http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/)

# UN PLAN POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DES SÉNIORS

La Nouvelle-Aquitaine est la région comptant la plus forte proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (28,8 %) et cette proportion va s'accroître dans les prochaines décennies. Le vieillissement de la population est un enjeu majeur, particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Le CESER a donc examiné avec attention la feuille de route « silver économie » fixant les orientations de la Région pour quatre ans en matière d'actions de développement économique, de formation et d'aménagement du territoire dans le domaine de l'économie liée à l'allongement de la durée de la vie. Comme le laissait présager le titre, l'approche du sujet est jugée trop économique, laissant peu de place à l'humain et ne privilégiant pas suffisamment un développement économique d'utilité sociale. Le CESER rappelle l'ambition initiale du concept de « silver économie » de redon-

ner une place aux personnes âgées dans la société en transformant le regard porté sur les seniors, d'une perception d'« inutilité » et de « charge financière », en éléments pleinement contributeurs à la croissance et à l'emploi. Aider au « bien vieillir » est primordial, ce qui suppose une réflexion et mobilisation sur les métiers en particulier de l'aide à domicile (attractivité des métiers, qualification, formation, reconnaissance des personnels...), sur l'accès aux soins, sur l'habitat des seniors... Dans le même ordre d'idées, le CESER insiste sur la nécessité de ne pas enfermer la démarche d'innovation dans sa seule dimension technologique et que des solutions socialement innovantes soient mises en œuvre. Les recherches en Sciences humaines et sociales contribueraient enfin à mieux catégoriser les besoins sociaux et les réponses à y apporter, en fonction des profils et des trajectoires de vie.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/

## N-A ! Nos avis ! Suite...

Lors de sa séance plénière de juin 2018, le CESER Nouvelle-Aquitaine s'est prononcé sur d'autres dossiers concernant :

- Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientations Professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022 ;
- Le Règlement d'intervention des centres de sauvegarde de la faune sauvage ;
- La Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020 entre les acteurs ENEDS (Education Nature pour un Développement Soutenable) et la Région ;
- La Convention-cadre de partenariat entre Région et URHAJ Nouvelle-Aquitaine ;
- Le Contrat de filière Arts plastiques et visuels 2018-2020 et des conventions pluriannuelles d'objectifs avec des structures d'intérêt régional ;
- Le Règlement d'intervention en faveur du Spectacle Vivant et différentes conventions pluriannuelles d'objectifs avec les partenaires locaux.
- La feuille de route pour l'économie numérique.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/les-avis-de-seance-pleniere-de-juin/

## Le SAV des rapports du CESER !

À quoi servent les rapports ? Quelle est l'audience du CESER ? Que deviennent les propositions du CESER ? Qui lit les rapports et avis du CESER... Autant de questions récurrentes sur lesquelles le CESER Nouvelle-Aquitaine a souhaité apporter quelques éclairages dans cette rubrique S.A.V (Service Après Vote !).



- Le rapport des CESER de l'Atlantique publié en juin 2013 sur « Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers. Quelle gouvernance avec quels outils ? » a été présenté lors d'un séminaire du GIP littoral intitulé « Littoral de Nouvelle-Aquitaine : le défi de l'attractivité » le 31 mai dernier. Il était question de penser la gestion foncière des espaces littoraux sur le long terme !
- À l'occasion d'une Conférence à Royan, le 15 juin dernier, Dominique Chevillon, président du CESER a présenté le rapport sur « La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine ». Ouverte par le Maire de Royan et devant une centaine de personnes, cette rencontre a été l'occasion d'évoquer largement les enjeux environnementaux et patrimoniaux, mais aussi économiques et sociaux liés aux pressions croissantes sur les zones littorales de Nouvelle-Aquitaine.
- Plus de trente ans après sa promulgation, la loi « littoral » est régulièrement soumise à des propositions de révision. Un séminaire a été organisé sur cette question par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Charente-Maritime le 26 juin. Dominique Chevillon y est intervenu devant les élus locaux sur les enjeux sociaux et économiques des territoires littoraux, entre attractivité et vulnérabilité.

## Un CESER plus inventif et plus ouvert sur la société !



C'est l'orientation donnée par les conseillers réunis en séminaire de travail le 4 juillet au Domaine du Normandoux dans la Vienne. Impulsée par le président du CESER et confirmée par le Bureau, une réflexion collective autour de la raison d'être, des missions, des ambitions, enjeux et objectifs du CESER a été engagée en mars pour dégager une vision collective de l'institution. Elle se concrétisera avec des propositions d'organisation, de méthodes et thèmes de travail qui seront soumis au Bureau et à l'Assemblée plénière en octobre.



ISSN : 2555-297X  
Lettre bimestrielle  
Abonnement gracieux sur demande.  
Directeur de la publication : Wilfried Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser  
Maquette : Kymzo  
Réalisation : PG Edition

Crédits photos : Sébastien Le Clézio  
Günther Vicente  
Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine : Paul Robin / Bonnaud Guillaume / Alban Gilbert  
Photothèque CR Limousin  
Union européenne / John Charlton  
CAUE17  
Pôle communication CESER

### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80

### SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80

### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-  
AQUITAINE